



Si vous optez pour le placement d'un système d'alarme électronique, n'oubliez pas de tenir compte d'un certain nombre de prescriptions légales. Pour de plus amples informations sur la législation en vigueur, vous pouvez vous adresser auprès de votre brigade de gendarmerie locale.



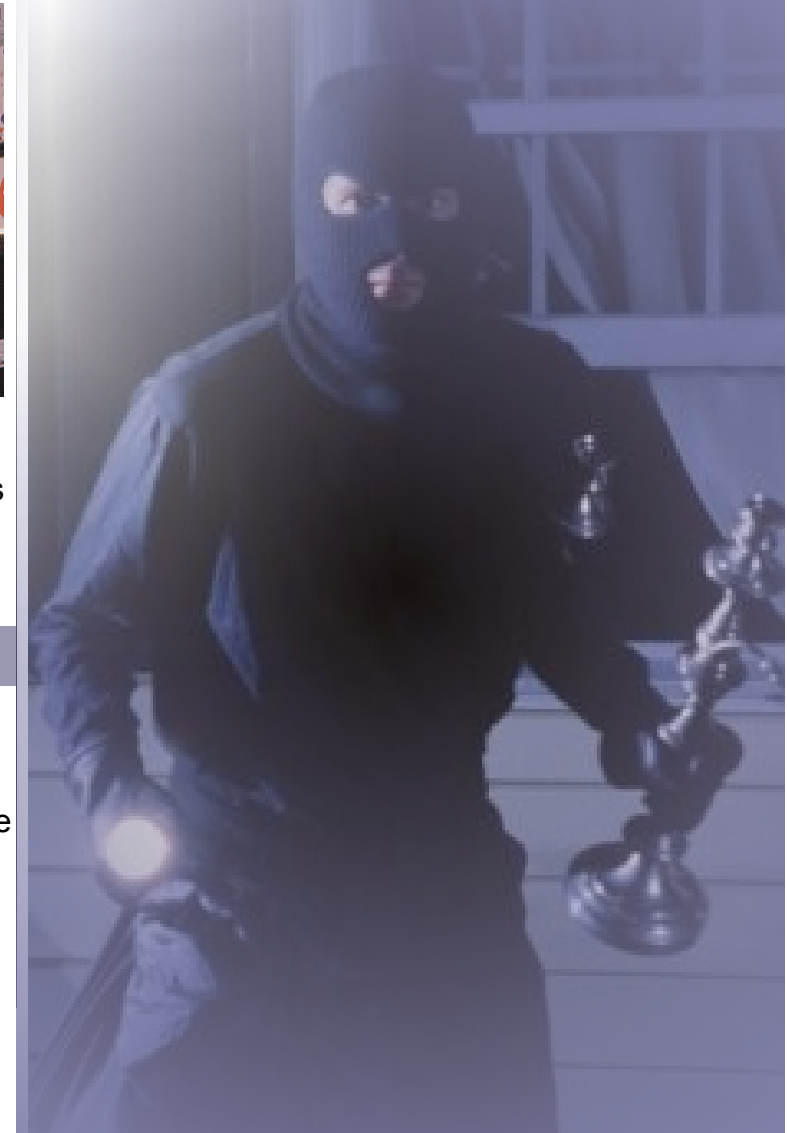
Marquez, photographiez et enregistrez vos objets de valeur. Ce marquage facilitera leur identification en cas de vol. Notez la marque, le numéro de référence, les particularités éventuelles de vos objets et photographiez les biens de valeur difficiles à décrire ou à marquer (bijoux, tableaux...)



Si vous êtes, malgré tout, victime d'un **cambriolage, ne touchez à rien** et faites le plus rapidement possible une déclaration auprès des services de **gendarmerie en téléphonant au 17.**

La participation active à la **lutte contre le cambriolage est à votre portée** : appliquez au quotidien les mesures simples énoncées dans ce dépliant, vous contribuerez à une diminution du risque de cambriolage de votre habitation.

**Groupement de gendarmerie
du Puy-de-Dôme
Avenue de la Libération
63000 CLERMONT-FERRAND**



SOYEZ DISCRET

- N'apposez pas de mot d'absence sur votre porte.
- Ne mentionnez pas de période d'absence .
- Branchez des lampes sur minuterie aléatoire.
- Entretenez la végétation et la pelouse visibles de la rue.
- Prévenez vos voisins de confiance de vos absences.
- Demandez-leur de relever le courrier, d'abaisser et de remonter les volets.
- N'attirez pas l'attention lors de votre départ.
- N'apposez pas vos coordonnées sur les bagages, mais plutôt à l'intérieur.



PROTÉGEZ VOS BIENS

- Dissimulez les biens attrayants et facilement transportables.
- Placez vos valeurs (argent, bijoux) dans un coffre ou à la banque.
- Enregistrez les numéros de série et les caractéristiques particulières de vos objets de valeur.

VOS CLÉS

- Fermez (à clé) les fenêtres et portes de votre maison, garage et abri de jardin.
- Remettez les clés de votre maison et des véhicules non utilisés à une personne de confiance ou emportez-les.
- Contrôlez la protection des accès : portes, fenêtres, soupiraux, coupoles, et fenêtres de toit.
- Rentrez les échelles et les outils de jardin.
- Ne déposez pas vos clés sous le paillasson.
- Activez votre système d'alarme.



VOTRE GENDARMERIE LOCALE



Signalez à votre brigade de gendarmerie locale vos absences prolongées.

Pour plus d'informations sur la prévention du cambriolage, composez le numéro de téléphone **17**

